



Commission d'équivalence de diplômes

Coordonnées des commissions d'équivalence de diplômes Fonction publique territoriale

Si vous avez un diplôme délivré en France

Placée auprès du président du CNFPT

CNFPT - Commission nationale

Secrétariat de la commission nationale d'équivalence de diplômes
80, rue de Reuilly
CS 41232
75578 Paris cedex 12

Téléphone : 01 55 27 41 89 - Télécopie : 01 55 27 42 43 - Courriel : red@cnfpt.fr

Placée auprès du délégué régional du CNFPT

CNFPT Aquitaine - Commission de Bordeaux

Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes
71, allée Jean Giono
33075 BORDEAUX CEDEX

Téléphone : 05 56 99 93 85 - Télécopie : 05 56 99 95 10 - Courriel : red.bordeaux@cnfpt.fr

CNFPT Bourgogne - Commission de Dijon

Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes
6-8, rue Marie Curie
BP 37904
21079 DIJON CEDEX

Téléphone : 03 80 74 77 01 - Télécopie : 03 80 74 77 98 - Courriel : red.dijon@cnfpt.fr

CNFPT Bretagne - Commission de Rennes

Secrétariat de la commission d'équivalence de diplômes
1, avenue de Tizé
CS 53613
35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX

Téléphone : 02 99 54 80 61 - Télécopie : 02 99 54 80 64 - Courriel : red.rennes@cnfpt.fr

Si vous avez un diplôme délivré à l'étranger, la commission compétente est :

Placée auprès du ministre chargé des collectivités locales

Ministère de l'intérieur - DGCL
Bureau FP 1 – Secrétariat de la commission des équivalences pour les diplômes délivrés par
des Etats autres que la France (FPT)
Place Beauvau
75800 PARIS Cedex 08

Centre national de la fonction publique territoriale